

INFORMATIONS INSCRIPTIONS

ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021 (DOCUMENT A CONSULTER)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez scolariser votre enfant au lycée Franco - Libanais Mission Laïque Française Verdun. Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de trouver ci-dessous toutes les informations nécessaires à son inscription.

Retrait des dossiers : Les dossiers sont disponibles à l'accueil des 3 sites (Verdun 1 – Verdun 2 – Verdun 3), ou sur le site internet du lycée : www.lycee-vedun.edu.lb

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. **Dépôts des dossiers** auprès du service Inscriptions au site de Verdun 1.
2. **Vérification des dossiers et frais de gestion** : lors du dépôt des documents, des frais de gestion de dossier s'élevant à 100 000 LL devront être versés à la caisse du Lycée.
3. **Étude de la demande**
 - Pour les demandes d'inscriptions en Petite Section de maternelle : une date d'entretien avec la famille vous sera communiquée lors du dépôt de dossier.
 - Pour les autres sections :
 - Les élèves venant d'un établissement en France, public ou privé sous contrat, ou d'un établissement du réseau de l'AEFE, seront admis en fonction des places disponibles et au vu de leurs bulletins scolaires.
 - Les élèves venant d'autres établissements seront soumis à des tests de positionnement dans plusieurs disciplines du programme français. Les candidats seront prévenus individuellement et recevront un calendrier des épreuves d'examens.
4. Les familles des élèves admis seront contactées individuellement.
5. **Païement des frais d'inscriptions** :

Les familles des élèves admis devront s'acquitter des frais d'inscriptions une semaine après réception de la notification d'admission. Ces frais seront payables à la caisse du Lycée et s'élèvent à :

- 2.000.000 LL (droits d'entrée dans le réseau MLFmonde) + 500.000 LL (acompte sur écolages 2020/2021)
- Pour les frères et sœurs d'élèves déjà inscrits ou en cours d'inscription au Lycée Verdun : 1.500.000 LL (droits d'entrée dans le réseau MLFmonde) + 500.000 LL (acompte sur écolages 2020/2021).

Les droits d'entrée dans le réseau MLFmonde ne sont pas remboursables.

L'acompte sur les écolages pourra être remboursé, si la demande de désistement intervient avant le 30 juin 2020, **dernier délai.**

N.B. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Les documents des enfants non admis devront être retirés au plus tard le 30 juin 2020. Passé ce délai, les documents seront détruits.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir lors du dépôt de tout dossier :

- ☐ Le Dossier d'Inscription renseigné et signé (2 pages)
- ☐ Une photographie d'identité récente
- ☐ Un original de l'extrait d'état civil pour les élèves libanais
- ☐ Un document attestant de la nationalité française pour les familles concernées
- ☐ La Fiche d'Infirmier dûment remplie et signée par les parents et par le médecin de famille
- ☐ Le Règlement Intérieur et le Règlement Financier dûment paraphés sur chaque page et signés

Pièces complémentaires à nous remettre : (pour les classes hors Petite Section)

- ☐ Photocopies **des 3 bulletins** trimestriels ou **livret scolaire** de l'année scolaire **2018/2019**.
- ☐ Photocopies **des bulletins** ou **livrets scolaires** des : **1^{er}** et **2^{ème}** trimestres de l'année **2019/2020**.
- ☐ Attestation de scolarité ou de fréquentation de l'année **2019/2020**.

A nous remettre impérativement avant fin juin 2020 :

- ☐ **Le bulletin** ou **livret scolaire** du **3^{ème}** trimestre **2019/20** (avec la décision d'orientation dans l'enseignement français).
- ☐ **Un exeat** (certificat de sortie ou de radiation) pour les élèves qui viennent d'un établissement français ou du réseau AEFE.
- ☐ **Une attestation avec décision de fin d'année scolaire** pour les élèves venant de l'enseignement libanais légalisée par le Bureau de l'Enseignement Privé. (**À nous remettre fin juin 2020 ou début septembre, dernier délai**)
- ☐ Les élèves venant de l'étranger ayant la double nationalité, **et** qui ne peuvent pas suivre les classes régulières d'arabe peuvent demander une **dispense des examens officiels libanais** (de la classe du CM1 à la Terminale)
Voir les formalités à suivre dans la fiche n°3 - ci-dessous.

La copie du document de la dispense est à remettre au service inscription à la rentrée de septembre 2020.

N.B. : Vous devrez **impérativement** informer le service inscription (Mme. Lina HALABI) **avant fin Juin 2020** de votre intention de dispenser vos enfants des classes régulières d'arabe, et cela afin de les inscrire dans les classes d'arabe langue vivante pour dispensés.

Attention, seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Nous vous remercions de communiquer tout changement d'adresse de courrier électronique (email) à :

lina.halabi@lycee-verdun.edu.lb

Dispense des Examens Officiels Libanais

Formalités à suivre - Année 2020/2021

Sont concernés : Les élèves libanais et ceux détenteurs d'une double nationalité :
de la classe du CM1 à la Terminale.

- 1. Attestation originale légalisée** des 3 dernières années d'études passées à l'étranger (années 2017/18 - 2018/19 et 2019/20) ainsi que les notes correspondantes à ces 3 années. Ces documents doivent être légalisés par :

À l'étranger :

- Le Ministère de l'éducation nationale du pays étranger
- Le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade du Liban dans le pays étranger

Au Liban : Le Ministère des affaires étrangères libanaises

- 2. Le passeport libanais de l'élève** et de l'un de ses parents (original et une photocopie) ainsi que le permis de séjour durant les 3 années d'études passées hors Liban (original et une photocopie) ou le passeport étranger (original et une photocopie)

N.B. : Ces documents légalisés sont à présenter auprès du Ministère de l'Education Nationale Libanaise pour la demande de la Dispense : tous les jours sauf les vendredis et samedis, accompagnés d'un timbre de LL. 1.000, et d'une chemise plastique (sheet protector).

Au moment du retrait de la dispense, présentez 3 timbres de LL.10.000 chacun et 1 timbre de LL. 5.000.

Pour vos archives, pensez à faire des photocopies de tous les documents (bulletins, livrets, diplômes, notes) avant de les présenter au ministère de l'éducation, car ils ne vous seront plus rendus.

المستندات المطلوبة للسماح بمتابعة الدراسة حسب المنهج الأجنبي الفرنسي

(du CM1 - jusqu'à la classe de Terminale) لتلامذة الجنسية اللبنانية - أو الجنسيين

- 1. إفادة أصلية بالتسلسل الدراسي** لآخر ثلاث سنوات دراسية خارج لبنان + العلامات التابعة لهذه السنوات الثلاثة :
2017/2018 - 2018/2019 - 2019/2020

يجب تصديق جميع هذه المستندات :

في بلد الدراسة : من السفارة اللبنانية + من وزارة التربية + وزارة الخارجية
وفي لبنان : من وزارة الخارجية اللبنانية

- 2. جواز سفر لبناني** (أصلي مع نسخة) للطلاب و لولي أمره (الأب / الأم) + الإقامة لآخر 3 سنوات (أصلي مع نسخة)

3. في حال عدم وجود إقامة ، يطلب :

- حركة الدخول و الخروج من الأمن العام (منطقة المتحف) لكل من الطلب و لولي أمره لآخر 3 سنوات
- أو جواز سفر أجنبي (أصلي + نسخة) للطلاب و لولي أمره (الأب / الأم)

ملاحظة :

تستقبل الوزارة الطلبات يوميا ما عدا يومي الجمعة و السبت. يقدم الطلب مع مغلف نايلون و طابع بقيمة ألف ليرة لبنانية و عند إستلام الإعفاء عليكم تأمين 3 طابع بقيمة 10.000 ل.ل. و طابع بقيمة 5.000 ل.ل.

للإحتفاظ بأرشيف دراسة أولادكم خارج لبنان ، ننصحكم بتصوير جميع المستندات قبل تسليمها لمكاتب الوزارة لأنها لن تعاد.